



## **CIRCULAIRE CONFÉDÉRALE**

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE - 141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14 - Tél.: 01 40 52 82 00 - e.mail : [circulaires@force-ouvriere.fr](mailto:circulaires@force-ouvriere.fr)

Paris, le 7 juillet 2017

- **AUX UNIONS DEPARTEMENTALES**
- **AUX FEDERATIONS NATIONALES**

JCM/AAA

Circulaire n° 090-2017

Secteur : **Marche générale de l'organisation**

Objet : **Concertation sur les projets d'ordonnances**

Cher(e)s Camarades,

La concertation sur les projets dits de rénovation du dialogue social relève du rapport de forces, même si, sur la forme, il est cordial et poli. Mais on ne peut préjuger en rien de l'issue finale.

Nous faisons valoir point par point nos positions, réagissons de même aux idées émises par le gouvernement.

Pour nous les textes les plus importants seront les ordonnances. C'est là que nous saurons si le gouvernement nous a réellement entendus, notamment sur nos lignes rouges.

Le texte essentiel n'est pas, en effet, le projet de loi d'habilitation actuellement débattu au Parlement.

Pour prendre une image, ce projet de loi est comme une carte dans un restaurant, vous n'êtes pas obligés de tout manger mais vous ne pouvez manger que ce qu'il y a d'inscrit à la carte ! Ainsi le gouvernement n'est pas obligé de traiter tous les sujets inscrits à la carte, c'est-à-dire dans le projet de loi.

Les députés et sénateurs vont donc débattre de la carte. Mais seul le gouvernement peut décider d'inscrire, par amendement, un nouveau plat.

Ce sont donc bien les ordonnances qui seront l'élément essentiel sur lequel nous nous positionnerons au final.

Nous devrions en avoir connaissance fin août ou début septembre.

En attendant nous participons à la concertation qui porte sur les recettes des différents plats proposés. Et nous avons également nos propres revendications comme la liberté de désignation du délégué syndical, par exemple.

Dans l'immédiat nous pensons (nous attendons cependant les textes) avoir commencé à infléchir la position des pouvoirs publics sur la branche en renforçant l'existence de celle-ci. Ce que soulignent les médias en le mettant à notre actif. Pour autant rien n'est encore définitivement bouclé et des incertitudes demeurent.

Rappelons en particulier que l'un de nos objectifs, suite à notre bagarre contre la loi El Khomri de l'an dernier est de bloquer l'extension de celle-ci à d'autres domaines que le temps de travail.

Sur les IRP et la mise en place de la DUP, nous ne sommes pas demandeurs et posons des banderilles pour endiguer ce processus. Idem sur le barème des prud'hommes.

Nous mesurerons, in fine, le résultat des courses quand nous aurons connaissance des projets écrits d'ordonnance et nous nous positionnerons à ce moment-là. En la matière comme dans d'autres, il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, ou c'est à la fin du marché qu'on compte les bouses ou on ne fait pas d'autopsie tant qu'on n'a pas de cadavre ....

Nous rappelons qu'il ne s'agit pas d'une négociation avec à la fin signature ou pas. Il s'agit d'une concertation.

Nous savons également que les pouvoirs publics auraient pu délibérément, dès le départ, choisir de passer en force, ce qu'ils ont à priori décidé de ne pas faire à notre demande.

Syndicalement – parce que nous sommes un syndicat et pas un parti – nous nous positionnerons donc sur des textes et sur rien d'autres.

Pour le moment, et jusqu'à la fin de l'été, nous discutons. «Une chose à la fois ».

Dans ces conditions, et tout en sachant que les inquiétudes sont grandes, il nous appartient d'allier tête froide et détermination et de ne pas jouer prématurément à la chèvre de M. Seguin ou à l'autruche.

Bien entendu, dès que nous en saurons plus, nous vous tiendrons informés.

Nous vous rappelons, par ailleurs, qu'après ce dossier il y aura l'assurance chômage, la CSG, le service public, la formation professionnelle et les retraites ...

Amitiés syndicalistes.

**Jean-Claude MAILLY**  
Secrétaire général